

L'amélioration de l'habitat revêt une importance primordiale pour toutes les formes de vie sauvage. L'aménagement des pêches consiste en grande partie dans la construction d'échelles pour faciliter le passage des poissons et autres mesures d'amélioration des cours d'eau, comme par exemple la stabilisation des lits. L'envasement constitue depuis longtemps un problème dans certains cours d'eau de l'île. Un projet pilote ayant pour objet de contrôler les dépôts vaseux et de déterminer et corriger leur source est en voie d'exécution sur la rivière Dunk, l'un des plus importants régimes hydrographiques de l'île.

Nouvelle-Écosse. La Division de la faune du ministère des Terres et Forêts est chargée de mettre sur pied un programme de la faune qui réponde aux besoins sociaux actuels et futurs en établissant des objectifs, en élaborant et exécutant des programmes relatifs aux ressources et en coordonnant ces fonctions au sein du ministère et entre le ministère et d'autres organismes de planification en vue d'assurer une production faunique optimale pour la population de la Nouvelle-Écosse.

Des études se poursuivent qui ont pour objet de surveiller la situation des orignaux, des cerfs et des ours noirs. Des études précises ont aussi été effectuées en 1973 en vue d'obtenir des renseignements sur la répartition, la densité et le taux de reproduction des orignaux; la présence et la distribution du parasite du système nerveux central chez le cerf et l'orignal; les effets de diverses méthodes de coupe du bois sur le cerf et l'orignal ainsi que sur le territoire où ils se trouvent pendant l'hiver; l'emplacement des principales zones d'hivernage du cerf à travers la province; et l'ampleur du problème de la déprédation dans le cas de l'ours noir.

Les principaux animaux à fourrure sont le castor, le rat musqué, le vison, la loutre, le lynx roux, le lynx, le renard et le raton laveur. Environ 3,500 trappeurs ont exploité cette ressource en 1972-73, et la production totale de fourrures d'animaux sauvages s'est élevée à environ \$381,000. À l'heure actuelle, on accorde une attention toute particulière à la recherche sur le castor et la loutre. Il existe une collaboration étroite entre la Division et l'Association des trappeurs de la Nouvelle-Écosse en vue d'assurer une utilisation et un aménagement judicieux de cette ressource que sont les animaux à fourrure.

Pour ce qui est des oiseaux migrateurs, ils relèvent à la fois du Service canadien de la faune et de la Division provinciale de la faune. La Division exécute chaque année des programmes établis portant sur l'inventaire des populations, le baguage, etc. Plusieurs zones importantes pour le gibier d'eau ont été acquises et sont aménagées en collaboration avec *Ducks Unlimited (Canada)*. L'acquisition de terrains marécageux et de zones côtières uniques demeurera un élément important du programme.

L'affectation d'un spécialiste en 1973 traduit bien l'attention qu'on accorde actuellement à l'éducation en matière de ressources fauniques. Parmi les autres projets d'importance, on peut mentionner une évaluation du problème des relations entre chasseurs et propriétaires, une évaluation socio-économique des ressources halieutiques et fauniques, des études sur la production des terres marécageuses et l'élaboration d'un programme relatif aux espèces non considérées comme gibier. Ces programmes sont exécutés en collaboration avec les Universités Acadia et Dalhousie. La Nouvelle-Écosse compte 19 zones fédérales et provinciales de protection de la faune d'une superficie totale d'environ 500,000 acres de terre et d'eau.

Nouveau-Brunswick. Les ressources fauniques du Nouveau-Brunswick relèvent de la Direction des pêches et de la faune du ministère des Ressources naturelles. Les décrets du conseil promulgués en vertu de la Loi sur le gibier du Nouveau-Brunswick fournissent un moyen de contrôler les limites de prises et les pressions exercées par les chasseurs au sujet de l'utilisation des excédents de populations pour toutes les espèces sauvages indigènes.

Des études biologiques sont effectuées tout au long de l'année sur les plus importantes espèces de gibier afin de déterminer la situation et l'état actuels des populations. Pour l'instant, on s'occupe tout particulièrement de la protection des animaux suivants et de leur habitat: l'orignal, le cerf de Virginie, l'ours noir, le castor, le rat musqué et la bécasse. L'un des principaux facteurs qui limitent les populations de gros gibier au Nouveau-Brunswick est la rigueur et la longueur de l'hiver. Une zone d'étude d'un million d'acres sur les terres de la Couronne a été désignée dans la région de Bathurst en vue d'évaluer le concept de l'«utilisation multiple». L'aménagement de la faune, des pêches, des forêts et des loisirs sera intégré en vue d'une production optimale de toutes les ressources naturelles de la région.